



GUIDE **D'ACCUEIL-REGISTRE** **PUBLIC D'ACCESSIBILITE-** **CONDITIONS D'ACCES**

DU BENEFICIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP A LA
FORMATION/BILAN DE COMPETENCES

Cher.e stagiaire,

Vous allez participer à une formation/bilan de compétences animé par CeforPsy ; nous vous remercions de votre confiance.

La formation est un levier de développement pour vous-même et votre développement professionnel.

CeforPsy s'engage à mettre à votre disposition les moyens matériels et humains nécessaires à la réussite de votre formation.

*CeforPsy est à votre disposition et reste joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h.
Référénte pédagogique / Référénte handicap / Animatrice de la formation -
Consultante Bilan de compétences : Odile BOUDOT - 06 30 13 86 51 -
ceforpsytravail@mail.com*

Ce livret d'accueil illustre la volonté de CeforPsy de vous accompagner et de vous informer pour le bon déroulement de votre formation.

CeforPsy vous souhaite la bienvenue !

Cefor Psy Formation

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes AUvergne

Siret : 504 249 491 00037 - NAF : 8559A

06 30 13 86 51 - ceforpsytravail@gmail.com



Cefor Psy

Ce guide découle d'un besoin des acteurs de la formation professionnelle et des attentes des publics handicapés en matière d'égalité d'accès à la formation entre personnes valides et moins valides.

La formation professionnelle est la clé de voûte de la sécurisation des parcours professionnels.

Ce guide est un outil permettant de répondre rapidement aux questions qui, faute d'une bonne réponse, constituent des freins à une insertion sociale et professionnelle réussie des personnes en situation de handicap.

Vous êtes en situation de handicap ; CeforPsy s'engage à fournir les informations et moyens nécessaires pour une formation efficace, égalitaire et épanouissante.

SOMMAIRE

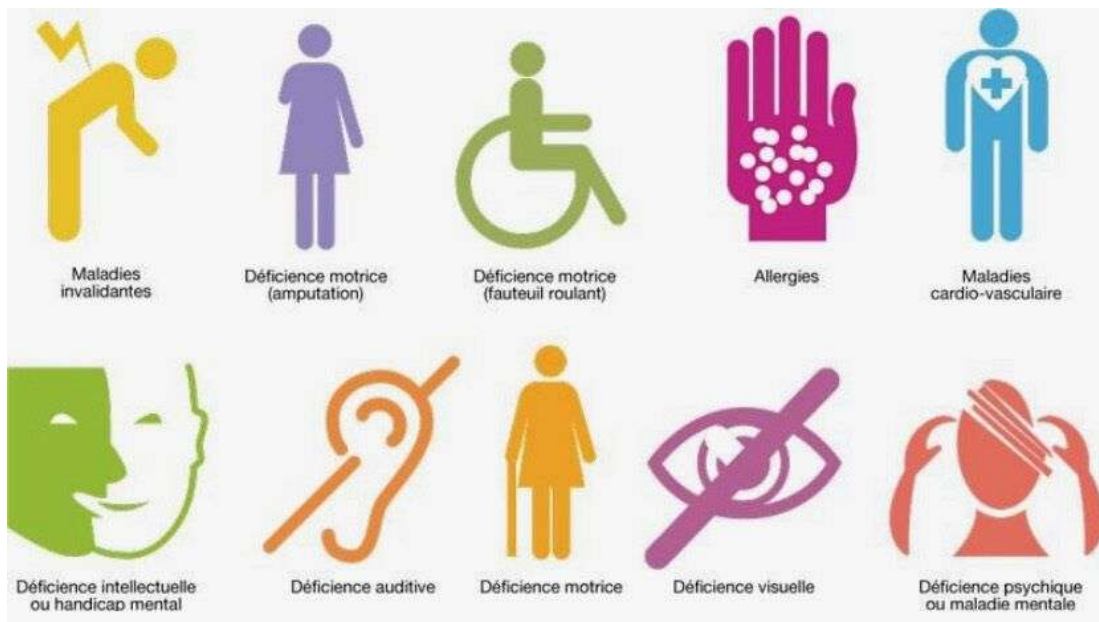
LA DIVERSITE DU HANDICAP	3
ENTREE EN FORMATION	7
BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	8
COMPENSER LE HANDICAP	11
RESEAU DE PARTENAIRES	12



LA DIVERSITE DU HANDICAP

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant », Loi du 11 février 2005.

TYPOLOGIE DE HANDICAPS



DIVERSITE DE HANDICAPS





Déficience motrice

LA DÉFICIENCE MOTRICE (FAUEUIL ROULAND)

Atteinte de la capacité du corps à se mouvoir. Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Contraintes potentielles :

- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos, ...
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Soins médicaux
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement.



Déficience motrice

LA DÉFICIENCE MOTRICE (AMPUTATION)

L'agénésie ou l'amputation correspond à « l'absence » d'un ou plusieurs membres faute développement ou en raison d'une amputation accidentelle ou chirurgicale..

potentielles :

- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos, ...
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Soins médicaux
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement.



Déficience auditive

LA DÉFICIENCE AUDITIVE

Dégradation définitive de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives. Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus
- Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

Contraintes potentielles :

- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel.



Déficience visuelle

LA DÉFICIENCE VISUELLE

Peut être de naissance ou acquise suite à une maladie ou un traumatisme. Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction. Il y a plusieurs degrés de déficience, de la malvoyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale,



tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).

Contraintes potentielles :

- Difficultés à lire et à écrire
- Utilisation d'outils en tout ou partie visuels (photocopieurs, machine à affranchir, ordinateur...)
- Résistance aux changements et aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos,...
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel.

LES MALADIES INVALIDANTES



Maladies invalidantes



Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives. Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)...

Contraintes potentielles :

- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos,...
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...)
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Soutenir un effort en continu sans ralentissement majeur (fatigabilité)
- Soins médicaux fréquents.



Troubles psychique

LES TROUBLES PSYCHIQUES (OU HANDICAP PSYCHIQUE)

Conséquence de maladies chroniques mentales (psychoses, schizophrénie, troubles bipolaires, dépressions sévères, etc.) survenues au cours de l'existence, souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

Contraintes potentielles :

- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Fatigabilité
- Soins médicaux (prise de médicaments)
- Capacité de concentration perturbée
- Difficulté de mémorisation
- Difficultés d'assimilation et d'attention
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Difficulté dans la prise d'initiative
- Manque d'autonomie.



LES TROUBLES COGNITIFS

Le handicap cognitif caractérise une situation de handicap liée aux dysfonctionnements des activités cognitives (intellectuelles et émotionnelles) de la personne. Les activités cognitives (ou mentales) sont issues de l'activité mentale et



regroupent les capacités à agir, à apprendre et à s'adapter. On parle alors de la mémoire, du langage, de l'attention, de la construction d'un geste, du raisonnement, de la résolution de problème.... Le handicap cognitif est le retentissement fonctionnel des perturbations des activités mentales sur la vie sociale. Il est pathologique, qualifiable et mesurable. La plupart du temps, il se présente comme un handicap « invisible ». Il est susceptible d'évoluer positivement dans le temps par le réentraînement cognitif et les mises en situation (travail, bénévolat, participation à des activités de loisirs...).

Contraintes potentielles :

- mémoire et apprentissage
- résolution des problèmes, l'organisation et la planification des activités de la vie quotidienne
- attention et concentration
- lecture, langage et compréhension verbale
- compréhension des mathématiques.

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (HANDICAP MENTAL)



Limitation significative, persistante et durable des capacités intellectuelles d'une personne rapport à l'ensemble des personnes du même âge, pouvant se traduire par :

-un retard mental léger (difficultés à acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique et à maintenir les acquis)

-un retard mental modéré (possibilités très limitées d'acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique)

-un retard mental grave ou profond (impossibilité ou presque d'accéder au langage).

Contraintes potentielles :

- Accès (repérage) aux locaux, au poste, aux lieux de repos, ...
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel
- Difficultés de mémorisation
- Difficultés d'assimilation et d'attention
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Difficulté dans la prise d'initiative
- Manque d'autonomie.



ENTREE EN FORMATION

Identification du handicap

L'identification et une première prise en compte de votre handicap se présentent lors de deux situations importantes :

- Lors du Recueil initial du besoin exprimé par le commanditaire
- Lors de l'Analyse du besoin du stagiaire (en compétence à acquérir, préférences pédagogiques, questions techniques d'un projet à résoudre...) qui vous est demandée entre votre inscription et la date de la formation.

Prendre connaissance de votre parcours, des moments clés, des interlocuteurs rencontrés nous permettra de situer votre projet dans votre parcours.

Seront abordés les questions des limites et contraintes éventuelles dues au handicap. Le handicap ne signifie pas pour autant systématiquement moyens de compensation ou aménagements.

→ Exemple d'une fiche d'évaluation et de suivi des besoins :

	A faire ?		Par qui ?	Fait le
	Oui	non		
Accessibilité des locaux				
Visite guidée de l'établissement				
Besoin d'une place de stationnement				
Vérification de l'absence d'obstacle				
Vérification ouverture des portes selon le handicap				
Vérification facilité d'accès aux sanitaires				
Aménagement salle/bureau de la formation				
Coordination des aménagements à réaliser				
Aménagement organisationnel de la formation				
Fractionnement de la formation				
Instauration de pauses				
Aménagement des horaires				
Allocation de temps supplémentaires				
Adaptation pédagogique				
Ajustement des objectifs et des modalités en fonction du handicap				
Allègement des contenus				
Adaptation des supports de cours				
Introduction de nouvelles méthodes pédagogiques				
Apport de matériel personnel				
Adoption par le formateur d'une attitude et méthode pédagogique adaptée				

Quelles sont les **pistes d'amélioration** pour mieux accueillir et prendre en compte les personnes en situation de handicap ?



Si la formatrice découvre une situation de handicap en cours de formation :

- Si une solution peut être apportée par le formateur, elle la met en place et contacte le prescripteur à la fin de la journée afin de l'informer de la situation : quel handicap ou besoin spécifique s'est présenté, quelle solution a été apportée ?
- Dans le cas contraire, la formatrice contacte directement l'entreprise afin de définir ensemble la solution la plus adaptée. Il est proposé au prescripteur des ressources documentaires sur la gestion du handicap en formation et les différentes adaptations et compensations possibles pouvant être mises à disposition par CeforPsy.

BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil

Nous demandons aux stagiaires de la formation en contact avec les personnes en situation de handicap :

- d'être disponible, à l'écoute et faites preuve de patience
- de ne pas dévisager la personne et d'être naturel
- de considérer la personne handicapée comme un stagiaire ordinaire, sans l'infantiliser et en s'adressant à elle par le vouvoiement
- de lui proposer de l'aide, sans lui imposer.

L'accueil des personnes avec une déficience motrice

Principales difficultés rencontrées par ces personnes :

- les déplacements
- les obstacles dans les déplacements : marches, escaliers, pentes
- la largeur des couloirs et des portes
- la station debout et les attentes prolongées
- prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

Comment les pallier ces difficultés ?

CeforPsy s'assure que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés

CeforPsy met, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos

CeforPsy informe la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

L'accueil des personnes avec une déficience sensorielle

-L'accueil des personnes avec une déficience auditive

Principales difficultés rencontrées :

- la communication orale
- l'accès aux informations sonores
- le manque d'informations écrites

Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- vérifier que la personne avec une déficience auditive la regarde pour commencer à parler
- parler face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier
- privilégier les phrases courtes et un vocabulaire simple
- utiliser le langage corporel pour accompagner son discours : pointer du doigt, expressions du visage...



Cefor Psy

-proposer de quoi écrire

-L'accueil des personnes avec une déficience visuelle

Principales difficultés rencontrées :

- le repérage des lieux et des entrées
- les déplacements et l'identification des obstacles
- l'usage de l'écriture et de la lecture

Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- se présenter oralement en donnant sa fonction
- si l'environnement est bruyant, parler bien en face de la personne
- informer la personne des actions que qu'elle va réaliser pour la servir
- préciser à quel moment elle s'éloigne et à quel moment elle revient
- s'il faut se déplacer, proposer son bras et marcher un peu devant pour guider, en adaptant son rythme
- informer la personne en situation de handicap sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore du bureau...
- si la personne est amenée à s'asseoir, guider sa main sur le dossier et la laisser s'asseoir
- si de la documentation est remise (documents...), proposer d'en faire la lecture ou le résumé
- veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée
- pour les personnes pouvant signer des documents : placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature
- proposer de l'aide si la personne semble perdue

L'accueil des personnes avec une déficience mentale

Principales difficultés rencontrées :

- la communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre)
- le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores
- la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul
- le repérage dans le temps et l'espace
- l'utilisation des appareils et automates

Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- parler normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre
- ne pas infantiliser la personne et la vouvoyez
- laisser la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps
- faire appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension
- utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre »

L'accueil des personnes avec une déficience psychique

Principales difficultés rencontrées :

- un stress important
- des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés
- la communication

Comment les pallier ces difficultés ?

La formatrice s'engage à :

- dialoguer dans le calme, sans appuyer le regard
- être précise dans ses propos, au besoin, répéter calmement
- en cas de tension, ne pas la contredire, ne pas faire de reproche et la rassurer.



CeforPsy - BOUDOT Odile

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

Cefor Psy

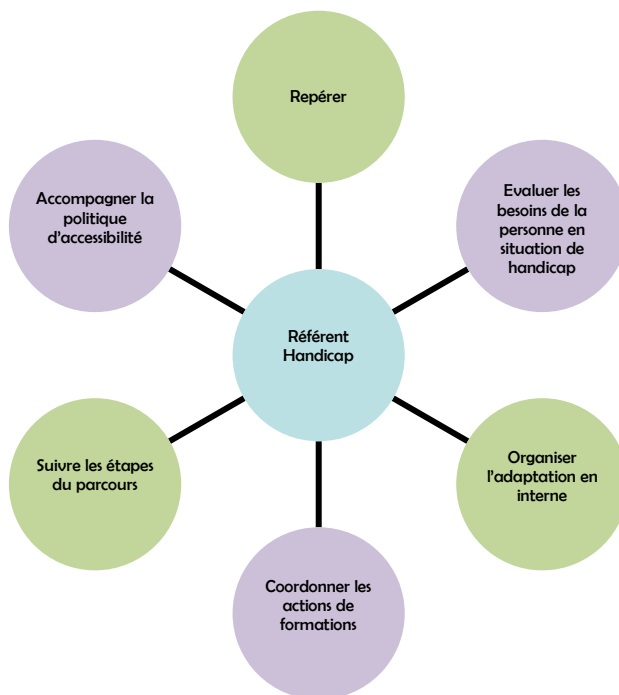
10



Le référent handicap

La Réfèrente Handicap de CeforPsy prend en compte votre situation, vous accompagne et intervient dans les différentes étapes vous permettant de mener à bien votre projet. Il reste en lien avec le prescripteur.

Coordonnées référente handicap CeforPsy : Odile Boudot : 06 30 13 86 51 – ceforpsytravail@gmail.com.



En fin de formation

Le prescripteur sera convié à la restitution de l'action.



COMPENSER LE HANDICAP

Afin d'apporter des réponses individualisées et adaptées permettant de supprimer ou au moins de réduire les difficultés rencontrées afin de rendre les situations accessibles aux personnes en situation de handicap, une adaptation/ des aménagements de la pédagogie seront éventuellement à mettre en place.

Exemples :

-Pour la déficience motrice :

Aides à la mobilité

Adaptation de l'environnement

Adaptation de la formation

Adaptation du planning pour les rendez-vous médicaux

-Pour les maladies invalidantes :

Adaptation de la formation : allègement d'horaires, phases de repos.

-Pour la déficience intellectuelle :

Rythme aménagé

Pédagogie adaptée : prendre le temps d'expliquer, de répéter, de vérifier que tout est compris. Construction de phrases simples, de consignes claires

Supports simplifiés (comme des illustrations, des schémas...).



Cefor Psy

CeforPsy - BOUDOT Odile

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

12

RESEAU DE PARTENAIRES



Tél : 08 00 88 84 44

Fax : 04 74 32 58 58

Courriel : mdph@ain.fr

<https://www.ain.fr/solutions/mdph-ain/>

Adresse : 13 avenue de la Victoire, BP 50415, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 13h30 à 17h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 9:00 à 12:00 - 13:30 à 17:00 au 30 01 (numéro gratuit)

Directrice : Martine THEVENET



Parc D'Affaires De Saint-Hubert

33 Rue Saint Théobald

38080 L ISLE D ABEAU

0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Direction : Agefiph organigramme MAJ 2024-05

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2024-05/Agéfiph-organigramme_2024-05.pdf



Pour la Fonction Publique :

Courriel : emploi@cdg01.fr

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/auvergne-rhone-alpes>

Contact : Marine NEUVILLE



Cefor Psy

CeforPsy - BOUDOT Odile

Enregistré sous le n° 82010127701 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes
Siret : 504 .249 491 00037 - NAF : 8559A

13

CAP EMPLOI 01

Adresse : 1 Av. Jean Marie Verne, 01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone : 04 74 47 20 90

accueil@capemploi01.org

<https://www.capemploi-01.com/>

Directrice : Olivia BERTHOD (en partance – MAJ 2024-07)